



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - M 57 :

### Sommaire :

- I Eléments de contexte
  - II. Les sections de fonctionnement et d'investissement
  - III. Niveau d'endettement de la collectivité
  - IV. Niveau des taux d'imposition
  - V. Eau et Assainissement - Redevances
- Annexe : extrait du CGCT
- 

### I. ELEMENTS DE CONTEXTE

#### Principaux ratios :

Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 219 Source INSEE

Population Municipale : 215 Population Comptée à part : 4

Données Socio-démographiques	2022	Commune 2023	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
<i>Base DGFIP 2023 :</i>					
Population Légale 01/01/2023	219	217			
Nbre foyers fiscaux		117			
Part des foyers non imposables	47.1 %	47.9 %	58.2 %	54.7 %	58.8 %
Revenu fiscal moyen par foyer	31 746	28 615	24 817	27 156	25 628

### II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

#### Vue d'ensemble du Budget :

Le budget d'une collectivité territoriale doit être voté à l'équilibre, les prévisions en dépenses et en recettes de chaque section se correspondent.

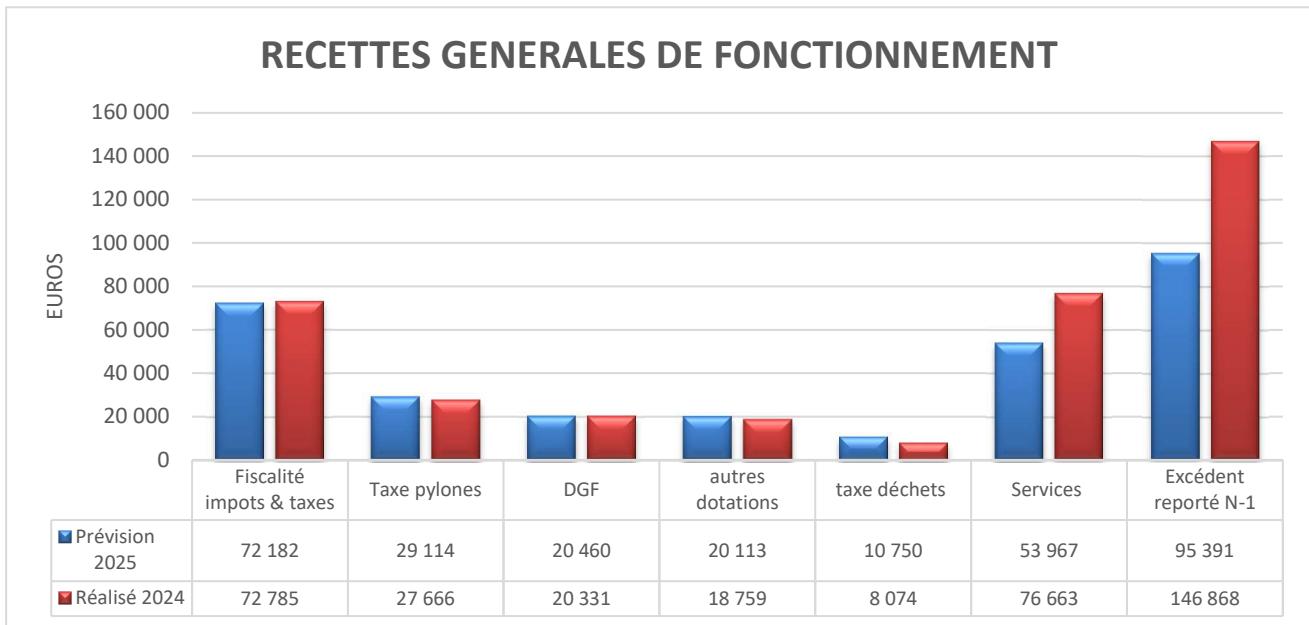
<b>TOTAL BUDGET CUMULÉ 2025</b>	<b>425 540.54 €</b>	
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>312 592.01 €</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>
<i>dont Eau et Assainissement</i>	55 682.00 €	<i>dont Eau et Assainissement</i>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>112 948.53 €</b>	<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>
<i>dont Eau et Assainissement</i>	23 103.46 €	<i>dont Eau et Assainissement</i>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Chap.	DEPENSES	EAS	Chap.	RECETTES	EAS	
002	déficit reporté		002	excédent reporté	95 391.01 €	
011	<b>Charges à caractère général</b>	<b>145 762.48 €</b>	<b>14 766.00</b>	70	Produits des services	<b>53 967.00 €</b>
012	Charges de personnel	<b>37 630.00 €</b>		73	Impôts et taxes	<b>7 101.00 €</b>
014	Atténuation de produits	<b>38 050.00 €</b>	<b>3 305.00</b>	013	Atténuation de charges	
65	Autres charges gestion courante	<b>43 320.00 €</b>	<b>5 500.00</b>	74	Dotations et participations	<b>40 573.00 €</b>
66	Charges financières	<b>10 329.00 €</b>	<b>7 629.00</b>	75	Autres produits de gestion courante	<b>1 715.00 €</b>
67	Charges exceptionnelles	<b>200.00 €</b>	<b>200.00</b>	76	Produits financiers	
68	Dotation Dep. Créance	- €		731	Fiscalité locale	<b>104 945.00 €</b>
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>275 291.48 €</i>	<i>31 400.00</i>		<i>Recettes Réelles</i>	<i>303 692.01 €</i>
023	virement à la sect invest	<b>8 800.00 €</b>		042	722 Opérations d'ordre entre section	<b>8 900.00 €</b>
042	6811- dotations aux amortissements	<b>28 500.53 €</b>	<b>24 282.00</b>	042	Op. Ordre – quote part subv transférées	<b>8 899.73</b>
043	Op. ordre intérieur section			043	Op. ordre intérieur section	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT :</b>		<b>312 592.01 €</b>	<b>55 682.00</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT :</b>	<b>312 592.01 €</b>	
					<b>50 646.73</b>	

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 312 592.01 €      réalisé 2024 : 236 991.82 €**

*Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, location de salle...), à la vente de Bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux recettes du service de l'eau et de l'assainissement (eau potable – assainissement Collectif et SPANC)*



D'ordre général la prévision des recettes se fait à minima pour éviter toute surestimation, les recettes liées à la fiscalité sont stables en légère augmentation, à noter une baisse de 20 % des dotations départementales liées aux restrictions budgétaires nationales pour l'exercice 2025.

La taxe sur les pylônes fait l'objet d'une revalorisation de + 5 % contre + 9,79234 % en 2024.

La baisse de prévision des recettes pour les prestations de service correspond à la chute des ventes de bois estimées par l'ONF. (7 000 € prévu en 2025 contre 29 258 € vendu en 2024)

Prévision des recettes liées au service de l'Eau et de l'Assainissement 2025 : 41 747 €

Eau : 18 000 €    Assainissement Collectif : 20 500 €    Redevance consommation d'eau : 3 247 €

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 312 592.01 €      réalisé en 2024 : 244 058.70 €**

Chap.	Dépenses de fonctionnement	Prévision 2025	EAS	Réalisé 2024	EAS
11	Charges à caractère général	148 762		93 855	15 350
12	Charges de personnel	37 630		34 456	0
14	Attribution compensation	38 050	3 305	35 546	4 048
65	Autres charges gestion courante	43 320	5 500	40 455	5 860
66	Charges financières	10 329	7 629	9 884	7 911
42	6811- dotations amortissements	28 501	24 282	29 862	24 337
23	Virement à la section Invest.	8 800		46 552	

A l'inverse des recettes, les prévisions de dépenses se font au plus juste et souvent à la hausse.

La section de fonctionnement conserve une partie de l'excédent reporté qui permet d'ajuster l'équilibre de la section d'investissement en faisant un virement entre section.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'ensemble de charges courantes :

Les salaires du personnel communal et indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer, les contrats de prestations de services et l'adhésion aux différents services départementaux pour l'instruction de l'urbanisme l'entretien des

locaux, la maintenance des outils informatiques, les dépenses obligatoires comme le SDIS 70 et le Syndicat des Eaux du Breuchin ...

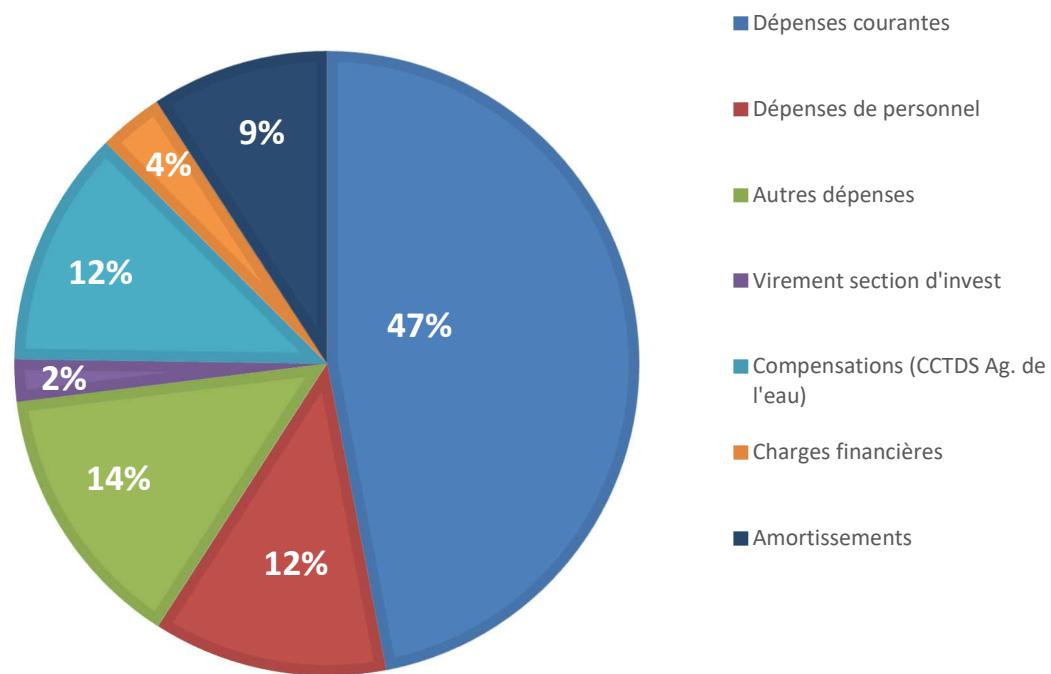
Le personnel communal se compose de 2 agents à temps non complet :

- 1 secrétaire à temps partiel (17H30/sem.)
- 1 employé de commune (partagé en tiers temps avec la communauté de commune),

Prévision en hausse des charges de personnel suite à la revalorisation du poste de secrétaire générale de mairie, l'instauration d'indemnisation des heures supplémentaires, l'augmentation des cotisation CNRACL instaurées par le plan de financement 2025.

Les augmentations tacites : Frais d'assurance + 1000 €, nouvelle redevance de l'agence de l'Eau, SDIS ..

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



Principaux travaux d'entretien programmés	PREVU	DETAIL
Reprise de l'aire de Jeux suite aux intempéries	800 €	Encollage des dalles suite à la reprise de sol qui sera réalisée dans le cadre des travaux de voirie avec la Communauté de Commune
Installation mobilier Urbain		<i>Barrières existantes à installer</i>
Entretien des réseaux d'eau et d'assainissement	5 910 €	<i>Maintenance et entretien de la rhizosphère bassins, réseaux et pompe de relevage</i>
Diagnostiques / Bilan Eau et Assainissement	1 010 €	<i>Diagnostiques assainissement - matériel- analyses eau potable</i>

Les deux derniers exercices, la commune a entrepris d'importants travaux d'entretien, nettoyage de bois dangereux aux abords de la RN 19, accompagnement de fin de vie du chêne remarquable de la place de la liberté, protection des vitres de l'église etc.., en raison du contexte économique particulièrement tendu, les travaux d'entretien et d'investissement sont restreints autant que possible pour permettre de retrouver un équilibre financier pour terminer les prochaines phases de travaux d'enfouissement des réseaux.

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chap.	DEPENSES	EAS	Chap.	RECETTES	EAS	
001	déficit reporté		001	excédent reporté	<b>1 405.23 €</b>	
16	Remboursements d'emprunt	<b>36 581.33 €</b>	13 203.73	1068	Excédents de fonctionnement	<b>44 410.77 €</b>
10	Dotation fond divers		10	Dotations Fonds divers	<b>29 832.00 €</b>	
204	Subv équipement versées (phase 3)	<b>16 600.00 €</b>		13	Subventions d'investissement	
21	Immo. corporelles	<b>23 267.20 €</b>	1 000.00	16	Emprunts	
231	Immo. en cours (phase 3)	<b>27 500.00 €</b>		024	Produits des cessions	
20	immo. Concessions droits similaires	<b>100.00 €</b>		021	virement de la section de fonct	<b>8 800.00 €</b>
	Dépenses réelles	104 048.53 €			Recettes Réelles	<b>84 448.00 €</b>
040	Op. Ordre – reprises subventions	<b>8 900.00 €</b>	8 899.73	040	Op.Ordre – amortissements immo.	<b>28 500.53 €</b>
041	Opérations patrimoniales			041	Opérations patrimoniales	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT :</b>		<b>112 948.53 €</b>	<b>23 103.46</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT :</b>		<b>112 948.53 €</b>
						<b>24 282.00</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 : 112 948.53 €** réalisé en 2024 : 127 244.02 €

*Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité. Après l'assainissement collectif, la commune s'est engagée dans des travaux d'investissement de grande ampleur et couteux, l'enfouissement des réseaux. La commune doit réduire le montant de ses investissements le temps d'un ou deux exercices budgétaires afin de renflouer le fond de trésorerie nécessaire à la programmation de la fin des travaux d'enfouissements. Seul l'extension d'une rue déjà achevée est prévue au budget 2025.*

Projets de travaux et investissements :

<b>RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>45 816.00 €</b>
Travaux sylvicoles report de 2024	4 016.00 €
Solde Enfouissement des Réseaux - Phase 3	41 800.00 €
OP 2666 partie ECLAIRAGE PUB	
<b>PROJET INVESTISSEMENTS 2025</b>	<b>21 651.20 €</b>
Complément Phase 3 OP 2666	
partie ECLAIRAGE PUB	2 300.00 €
Antivirus	100.00 €
Travaux Sylvicoles 2025	2 050.00 €
Extincteurs	554.00 €
Bardage Façade Ext Salle des Fêtes	7 000.00 €
+ reprise partielle étanchéité du toit	
Aire de Jeux	2 847.20 €
Extension Enfouissement Réseau rue des Proley	5 800.00 €
Supports tuyaux STEP - STPI	1 000.00 €
<b>TOTAL RAR + INVESTISSEMENTS 2025</b>	<b>67 467.20 €</b>

### Point travaux enfouissement des réseaux :

La phase 3 des travaux s'est achevée et a été réceptionnée à 80 % sur l'exercice 2024, la partie Éclairage Public doit être soldée en 2025. Le contexte économique oblige la commune à adapter le programme des travaux et mettre en suspens la phase N°4 le temps d'un exercice budgétaire minimum.

2022-2024		2023 - 2024		2025	2026 - ..	
Rue	Phase	Rue	Phase	Extension	Rue	Phase
Rue du Moulin (mairie)	1	Route de Scye	3	Rue des Proley	Rue du Chevanny	4
Rue de la Pôle	1	Rue du Moulin (SNCF)	3		Rue de la Charme	5
Chemin de la Paule	1				Rue du Romain	5
Rue des Proley	1					
Rue du Pont	1					
Rue de l'Église	1					
Rue – Place des Vignettes	2					
Rue des Combottes	2					

**RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025 : 112 948.53 €**

*Les recettes d'investissement se composent de la récupération des frais de TVA des achats de certains investissements réalisés en année N-2 (soit 2023 pour 2025), de la taxe d'aménagement (constructions-travaux urbanisme), de l'excédent des exercices antérieur si existant, des recettes liées aux emprunts, de l'amortissement des travaux d'assainissement et des subventions perçues. Lorsque cela s'avère nécessaire pour équilibrer la section, l'excédent de fonctionnement vient alimenter les recettes d'investissement par le biais d'un virement entre section et la capitalisation au 1068 qui comble le déficit antérieur.*

La prévision des recettes en 2025 est bien moins importante qu'en 2024, l'excédent en 2024 intégrait celui de l'ancien budget Eau et Assainissement. Le virement entre section était nécessaire du fait des travaux d'enfouissement.

La commune commence à récupérer la TVA des 1<sup>ers</sup>s travaux d'enfouissement de réseaux (FCTVA),

	Prévu 2025	2024
	112 948.53 €	175 201.37 €
FCTVA (récupération TVA)	26 832 €	3 241 €
Taxe Aménagement	3 000 €	0 €
Excédent antérieur reporté	1 405.23 €	95 545.85 €
Opération d'Ordre	28 500.53 €	29 862.37 €
Virement section de fonction.	8 800 €	46 552.15 €
Excédent capitalisé reporté	44 410.77 €	0

**III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE**

La dette correspond à trois emprunts réalisés pour financer les travaux d'importance :

- 1- Travaux de renforcement du réseau défense & incendie
- 2- Travaux d'embellissement du village par enfouissement des réseaux électriques et de communication.
- 3- Relatif aux travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif

Année	Durée	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 1er janv 2025	annuité pour l'exercice		Dette en capital au 31/12/2025	Année de fin
						Capital	Intérêts		
2006	20 ans	Crédit Agricole	Travaux Défense Incendie	160 000	13 866.46	11 041.35	365.93	2 825.11	2026
2020	20 ans	Crédit Agricole	Travaux Enfouissement Réseaux	330 000	278 724.08	13 203.73	2 329.87	265 520.35	2040
2017	30 ans	Caisse d'Epargne	Travaux Assainissement	455 000	363 219.34	12 336.25	6 484.99	350 883.09	2047
TOTAL				945 000	655 809.88	36 581.33	9 180.79	619 228.55	
							45 762.12		

**IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION**

La Direction Générale des Finances Publiques transmet chaque année aux communes un état comportant les bases d'imposition qui servent au calcul du produit des taxes directes locales, les taux votés par le conseil municipal s'appliquent à ces bases.

Depuis 2023 le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté par les conseils municipaux, sont uniquement impactés les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

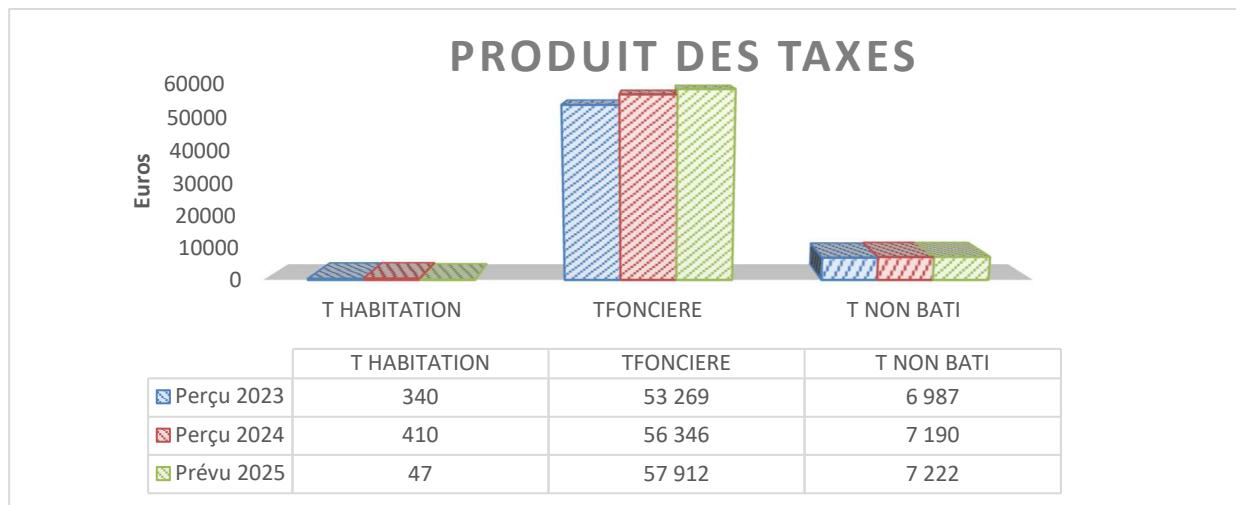
Aucune modification des Taux pour 2025 :

**Foncier Bâti : 42.10 %**

**Foncier Non bâti : 36.11 %**

**Taxe d'Habitation : 6.69 %**

Les recettes évoluent chaque année en fonction de la variation des bases d'imposition notifiées par la direction générale des finances publiques.



#### IV. SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 le service Eau et Assainissement est intégré au budget principal et non plus géré en budget annexe.

##### REDEVANCES DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les redevances du service servent à rembourser les échéances d'emprunt et entretenir les réseaux et la station

En 2025, modification des redevances de l'Agence de l'Eau :

Les nouvelles redevances sont applicable 1<sup>er</sup> janvier 2025 et applicable sur chaque m<sup>3</sup> consommé soit une augmentation directe de 2.63 % reversé directement à l'agence de l'eau :

2024

COMMUNE		AGENCE DE L'EAU Organisme publics		PRIX DU M3 D'EAU 2024	PRIX DU M3 ASSAINISSEMENT 2024
Part variable Conso Eau	Part variable Conso ass	Redevance Pollution Domestique	Redevance Modernisation des Réseaux de collecte		
1.20 €	1.50 €	0.29 €	0.016 €	1.49 €	1.52 €

2025

COMMUNE		AGENCE DE L'EAU	SUPPLÉMENT DE PRIX POUR LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU ET DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			PRIX DU M3 D'EAU AU 1ER JANVIER 2025	PRIX DU M3 ASSAIN. AU 1ER JANVIER 2025
Service Eau	Service Assainissement	Distribution de l'eau	Organisme publics				
Part variable Consommation	Part variable Consommation	Préservation des ressources en Eau	Performance réseaux d'eau Potable	Performance des systèmes d'assainissement			
1.20 €	1.50 €	0.43 €	0.01 €	0.01 €		1.64 €	1.51 €

Fin de la redevance de l'assainissement non collectif :

Prise de compétence SPANC par la communauté de communes Terres de Saône au 17 janvier 2025.

Fait à Grattry, le 09 avril 2025  
Le Maire, Jérôme LALLEMAND



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

## Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.